

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT

MÉMOIRE – À ÊTRE PRÉSENTÉ À LA SÉANCE DU 19 FÉVRIER - 13 HEURES

.....

PAR- JEAN-CLAUDE BACHAND, [REDACTED] OUTREMONT.

POUR UN MAINTIEN PARTIEL DU SYSTÈME ANTÉRIEUR DES VIGNETTES SECTORIELLES.

1. L'objectif du nouveau plan de stationnement à Outremont est en principe **tout à fait logique et souhaitable** en ce qu'il vise à contrôler l'utilisation des espaces de stationnement sur des rues qui sont très sollicitées, principalement sur celles avoisinant des commerces, des institutions d'enseignement ou des stations de métro.

La pleine mise en service du nouveau **campus de l'Université de Montréal** sur l'ancienne gare de triage ainsi que celle, ultérieure, de la **station du REM** sur Édouard-Montpetit, présenteront évidemment des défis majeurs additionnels pour le stationnement de proximité.

Il n'y aucune raison pour laquelle Outremont devienne - encore plus que maintenant et au détriment de ses résidents - **un vaste stationnement gratuit et non contrôlé** pour tous ceux qui voudraient profiter de sa situation géographique centrale pour s'y garer gratuitement.

2. **Ceci dit, il est tout à fait dans l'ordre des choses qu'un projet de cette envergure soit appelé – après une période d'essai - à des aménagements visant à ajuster le tir ou à corriger des irritants non incompatibles avec l'objectif principal.**

J'aimerais aborder brièvement l'un de ces irritants majeurs - soit l'abolition de l'excellent **système antérieur de vignettes sectorielles** qui permettaient aux résidents sans emplacement de stationnement de pouvoir garer leur voiture près de leur domicile.

3. Ce système de vignettes par zones ciblées était bien conçu et rigoureusement administré, fonctionnait parfaitement et était facilement contrôlable. Une contravention pouvait être automatiquement donnée à une voiture sans vignette garée dans un espace désigné.

L'instauration de ce système, il y a plusieurs années, a mis fin à une longue période de frustration quotidienne.

Pour illustrer ma situation personnelle – et celle de mes voisins des rues limitrophes – j'habite depuis plus de 40 ans sur la rue Elmwood - angle Bloomfield.

Avant l'instauration de ces vignettes ciblées, c'était un casse-tête quotidien pour pouvoir garer près de chez soi. Régulièrement, nous devons nous battre à la recherche d'espaces libres, souvent - lorsque disponibles - situés à plusieurs rues.

Situation intenable pour des résidents payeurs de taxes et qui affectait grandement notre qualité de vie... ainsi, il va sans dire, que notre humeur.

Il faut comprendre - dans notre cas - que nous sommes à proximité immédiate de quatre établissements scolaires (PGL, Querbes, Buissonnière et François-Michèle) – sans compter un lieu de culte (Église St-Viateur) - et sommes totalement à la merci de tous ceux qui les fréquentent régulièrement.

Nos espaces sur rues sont donc particulièrement sollicités, d'autant plus que ces rues se caractérisent par une majorité de maisons en rangées, sans entrées de garage, contrairement par exemple à d'autres secteurs, comme celui entre le Parc Joyce et Ducharme, où on retrouve en majorité des maisons unifamiliales ou jumelées, avec entrées de garage, et de surcroît peu de demande pour les espaces sur rues, en l'absence de commerces, d'institutions d'enseignement ou de bouches de métro.

Après des années de plaintes à l'Hôtel de Ville, un système de vignettes payantes, ciblées et exclusives - analogue à celui de d'autres arrondissements limitrophes comme le Plateau - a finalement été mis en place au grand soulagement de tous.

4. De là notre totale incompréhension et intense frustration collective en apprenant qu'on proposait subitement de mettre fin à ce système qui fonctionnait si bien.

Je dois avouer que j'ai rarement été témoin jusqu'alors de telles sautes d'humeur - et même de colère - de la part de voisins habituellement pas mal paisibles et réservés, à l'annonce de la disparition de leur emplacement résidentiel et devant la hantise du retour au désordre antérieur.

D'autant plus incompréhensible que les vignettes sectorielles ne vont aucunement à l'encontre de l'objectif global du nouveau plan. Ces vignettes sont également payantes (donc pas de diminution des revenus anticipés) et ont pour effet de contrôler le stationnement au profit des résidents limitrophes.

Pourquoi cherchait-on subitement à nous pénaliser sans aucune raison?

5. **Il est donc proposé de maintenir le système précédent de vignettes par zones sélectives déjà bien identifiées (en ce qui concerne notre groupe de résidence, la zone 5).** Ceci redonnerait la priorité essentielle aux résidents qui en ont absolument besoin dans leur vie quotidienne.
6. En corollaire bien sûr (et comme dans le système précédent), **ne pas évidemment permettre dans ces zones une tolérance de deux heures** à ceux qui n'ont pas de vignettes ciblées.

Ces places - comme dans d'autres arrondissements - doivent être réservées **exclusivement** à ceux qui y résident à proximité. **Il est incompatible avec une tolérance de deux heures qui viendrait totalement affecter l'intégrité du système.**

C'est quand on a besoin de son espace qu'on le veut disponible, pas dans deux heures!

De plus, cette tolérance de deux heures - en l'absence de parcomètres - est en **pratique tout à fait incontrôlable.**

Les préposés au stationnement **n'ont aucune façon de savoir exactement quand a commencé la période de deux heures**, sauf si par grand hasard, ils étaient dans le voisinage et avaient noté le moment exact du stationnement, par opposition au système actuel qui est facilement contrôlable.

Comme dans le cas de parcomètres expirés, dès qu'une voiture sans vignette se trouve dans un espace réservé, la contravention peut être émise!

Ce contrôle est essentiel si on veut qu'il fonctionne.

7. CONCLUSION et RECOMMANDATION

Le maintien du système antérieur des vignettes ciblées pour certains secteurs plus achalandés viendrait garder en place quelque chose qui marchait très bien, était bien administré, et donnait une priorité indispensable aux résidents limitrophes sans espace privé de stationnement.

Mais surtout, ce système est **tout à fait compatible avec l'objectif principal** du nouveau plan de stationnement qui, en plus de vignettes générales (no.1), conserverait, pour certaines zones déjà délimitées, des vignettes plus ciblées (zone 5 dans notre cas).

Son maintien viendrait du même coup mettre fin à la grande frustration de ceux qui sont affectés par sa disparition, tout en évitant pour l'avenir un cycle certain de **contestations encore plus émotives**.

Cette bonification est de plus très facile à mettre en place. Nos vignettes de la Zone 5 sont toujours en vigueur (jusqu'à la fin août) et les poteaux délimitant ces zones n'ont pas été déplacés. Il suffit d'apposer sur les pancartes un nouveau collant sur celui qui a été posé récemment (coller « zone 5 » plutôt que « zone 1 » dans notre cas) et retirer l'affiche pour la tolérance des deux heures.

Merci de votre considération.

Jean-Claude Bachand

[REDACTED]

Outremont QC

[REDACTED]